



Contrat Local de Santé

La santé au cœur
de notre territoire

DOSSIER DE PRESSE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2026-2030

Contact presse :
dstephan@choletagglomeration.fr

CHOlet[®]
agglomération

SOMMAIRE

Édito p.3

Communiqué de presse p.4

1. Le Contrat Local de Santé : un engagement collectif p.5

2. Un territoire mobilisé pour la santé p.5

3. Les principaux enseignements du diagnostic territorial p.5

4. Les 5 axes stratégiques du Contrat Local de Santé 2026-2030 p.6

5. Les 18 actions phares p.7

6. Une gouvernance partenariale au service des habitants p.7

7. Les signataires p.7

8. Chiffres à retenir p.8



Olivier RIVALT
Conseiller délégué à la
politique de santé



Jean-Paul BRÉGEON
Président de
Cholet Agglomération

Agir ensemble pour la santé sur le territoire

La santé est l'affaire de tous. Elle ne se limite pas aux soins. Elle dépend aussi de notre environnement, de notre cadre de vie, de nos conditions de logement, de notre alimentation, de nos déplacements ou encore du lien social qui nous unit.

Avec ce troisième Contrat Local de Santé, Cholet Agglomération franchit une nouvelle étape pour faire de la santé un levier de qualité de vie, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale.

Fruit de plusieurs mois de concertation avec les élus, les communes, les professionnels de santé, les associations, les institutions et les habitants, ce contrat constitue la feuille de route stratégique en matière de santé publique pour la période 2026-2030.

Face au vieillissement de la population, aux enjeux de santé mentale, aux difficultés d'accès aux soins ou encore aux défis environnementaux, ce nouveau Contrat Local de Santé apporte des réponses concrètes, adaptées aux réalités du territoire et aux besoins exprimés par ses habitants.

Il repose sur une conviction forte : seule une mobilisation collective permettra de réduire les inégalités de santé et d'améliorer durablement le bien-être de tous.



Communiqué de presse

Cholet Agglomération s'engage pour la santé de ses habitants avec son nouveau Contrat Local de Santé 2026-2030

Cholet, le 8 octobre 2026

Cholet Agglomération, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et leurs partenaires signent aujourd'hui le Contrat Local de Santé (CLS) 2026-2030, une feuille de route ambitieuse destinée à améliorer durablement la santé et la qualité de vie des habitants du territoire.

Fruit d'un travail de concertation mené avec les élus, les professionnels de santé, les associations, les institutions et les habitants, ce troisième Contrat Local de Santé repose sur un diagnostic partagé et une large consultation citoyenne ayant recueilli plus de 1 500 contributions.

Répondre aux enjeux de santé du territoire

Le diagnostic territorial a mis en évidence plusieurs défis majeurs : le vieillissement de la population, les inégalités sociales et territoriales de santé, les enjeux croissants de santé mentale, les conséquences de l'environnement sur la santé et les difficultés d'accès aux soins.

Pour y répondre, le CLS s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé ;
- Santé mentale ;
- Inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Communication, participation et gouvernance en santé ;
- Accès aux soins.

18 actions concrètes au service des habitants

Le programme prévoit 18 actions structurantes, parmi lesquelles :

- favoriser la biodiversité, la mobilité active et l'alimentation saine ;
- renforcer la prévention et l'accompagnement en santé mentale, notamment pour les jeunes ;
- développer des dispositifs mobiles pour aller vers les publics éloignés des soins ;
- soutenir les aidants et les solidarités de proximité ;
- améliorer l'orientation dans le système de santé ;
- accompagner l'installation des professionnels de santé sur le territoire.

Une ambition collective

À travers ce nouveau contrat, Cholet Agglomération affirme sa volonté de faire de la santé un enjeu transversal de l'action publique locale. La démarche repose sur une mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels, sanitaires, sociaux et associatifs, ainsi que des communes membres de l'Agglomération.

Le Contrat Local de Santé 2026-2030 sera déployé jusqu'en 2030 et fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière afin de mesurer l'impact des actions engagées au bénéfice des habitants du territoire.

Chiffres clés

- 2026-2030 : durée du Contrat Local de Santé
- 5 axes stratégiques
- 18 actions prioritaires
- 1 525 habitants consultés lors de l'enquête citoyenne
- 8 octobre 2026 : date de signature officielle du contrat



1. Le Contrat Local de Santé : un engagement collectif

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de coopération entre les collectivités, l'Agence Régionale de Santé et l'ensemble des acteurs concernés par la santé. Il permet de décliner localement les priorités du Projet Régional de Santé et du 4^e Plan Régional Santé Environnement et d'apporter des réponses adaptées aux spécificités du territoire.

Cholet Agglomération est engagée dans cette démarche depuis 2015 aux côtés de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Ce troisième contrat couvre la période **2026-2030**.

Sa signature officielle intervient le **8 octobre 2026**, marquant le lancement d'un programme structuré de 18 actions réunies autour de cinq grandes priorités stratégiques.

2. Un territoire mobilisé pour la santé

La préparation du Contrat Local de Santé s'est appuyée sur une démarche de concertation particulièrement large :

Une consultation citoyenne inédite

- Plus de 1 500 habitants ont participé à une enquête sur leur santé, leur bien-être, leur accès aux soins et leur cadre de vie.

Une mobilisation des acteurs

- Entretien avec les professionnels et partenaires du territoire.
- Ateliers de co-construction.
- Séminaire réunissant élus et services.
- Participation des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs.

- Cette démarche a permis de faire émerger des priorités partagées répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

3. Les principaux enseignements du diagnostic territorial

Le diagnostic réalisé entre mai et septembre 2025 met en lumière plusieurs constats majeurs.

Une population qui vieillit

Le territoire connaît un vieillissement progressif, particulièrement marqué dans les communes rurales, générant des besoins croissants en matière d'accompagnement, d'autonomie et d'accès aux soins.

Des inégalités territoriales de santé

Des écarts persistent entre les quartiers prioritaires, la ville-centre et les communes rurales, notamment en matière de précarité, de mobilité ou de proximité des services de santé.

Une santé mentale devenue prioritaire

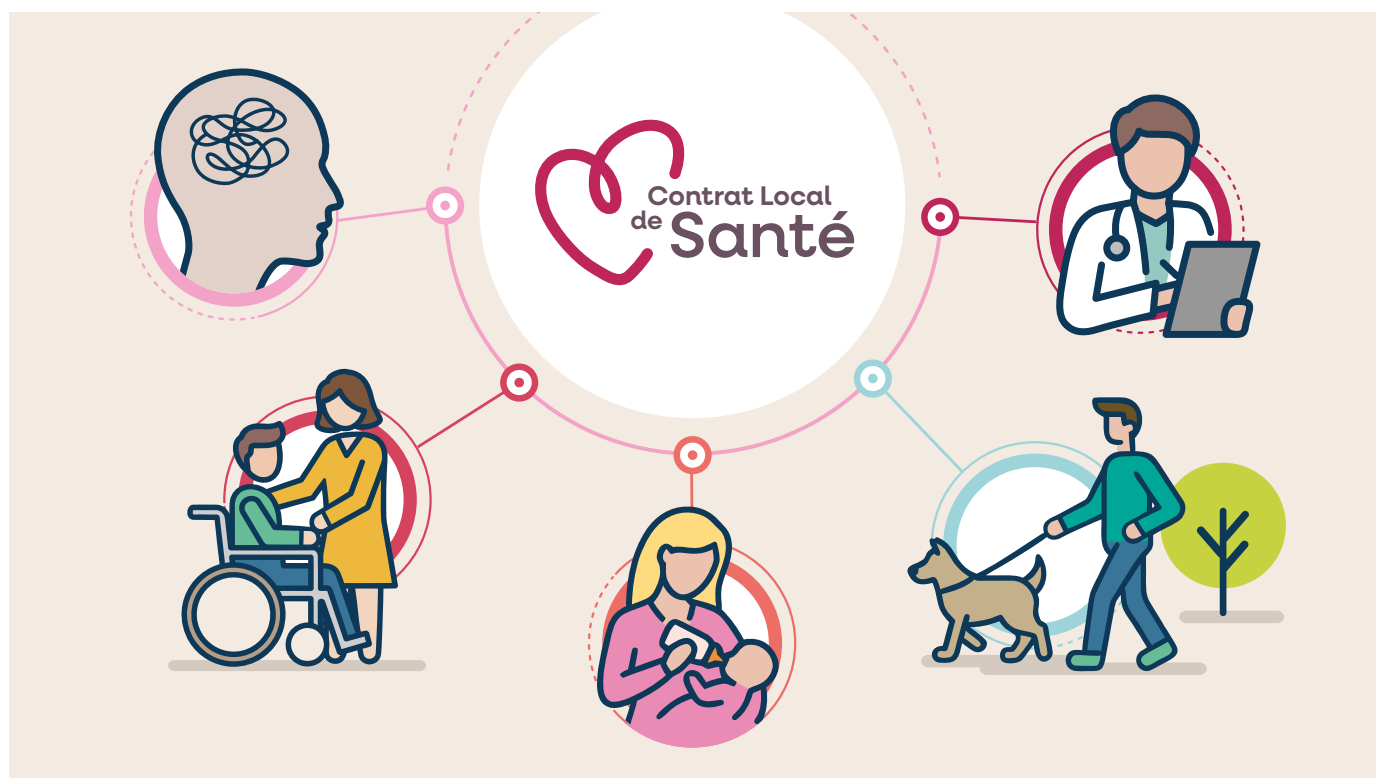
Les acteurs du territoire constatent une augmentation des situations de souffrance psychique, notamment chez les jeunes. L'accès aux réponses adaptées demeure parfois complexe.

Des enjeux environnementaux qui impactent la santé

Qualité de l'air, îlots de chaleur, habitat, alimentation, mobilité active : autant de déterminants qui influencent directement la santé des habitants.

Un accès aux soins sous tension

Le territoire est confronté à une densité médicale inférieure à la moyenne nationale et à des difficultés de recrutement de certains professionnels de santé.



4. Les 5 axes stratégiques du Contrat Local de Santé 2026-2030

Santé environnementale et cadre de vie favorable à la santé

Créer des environnements favorables à la santé en agissant sur :

- la biodiversité ;
- la marche et les mobilités actives ;
- l'alimentation ;
- la période des 1 000 premiers jours de l'enfant ;
- la qualité de l'air intérieur et le radon.

Santé mentale

Faire de la santé mentale une priorité collective :

- soutien aux jeunes ;
- accompagnement des publics précaires ;
- sensibilisation des habitants et lutte contre la stigmatisation ;
- développement de la pair-aidance ;

Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Agir auprès des publics les plus vulnérables :

- création de réseaux d'entraide ;
- soutien aux aidants ;
- équipes mobiles santé-précarité ;
- dispositifs d'aller-vers.

Communication, participation et gouvernance

Renforcer :

- la visibilité des actions de santé ;
- la participation citoyenne ;
- l'implication des communes ;
- la culture de la santé dans toutes les politiques publiques.

Accès aux soins

Soutenir :

- la médiation en santé ;
- l'installation des professionnels ;
- l'orientation dans le système de santé ;
- la coopération entre les acteurs sanitaires et sociaux.

5. Les 18 actions phares

Santé environnementale

- Encourager la biodiversité et ses effets positifs sur la santé.
- Renforcer la marchabilité du territoire.
- Développer l'accès à une alimentation saine et locale.
- Promouvoir les 1 000 premiers jours de l'enfant.
- Sensibiliser aux enjeux du radon et de la qualité de l'air intérieur.

Santé mentale

- Renforcer la prévention auprès des jeunes.
- Aller vers les publics précaires.
- Développer une culture partagée de la santé mentale.
- Soutenir la pair-aidance et les espaces d'inclusion.

Solidarités et lutte contre les inégalités

- Développer les réseaux de solidarité.
- Expérimenter le baluchonnage handicap.
- Déployer des dispositifs mobiles de proximité.

Participation et communication

- Valoriser les actions de santé.
- Renforcer la participation citoyenne.
- Structurer la coordination entre communes.

Accès aux soins

- Développer la médiation en santé.
- Soutenir l'installation des professionnels de santé.
- Renforcer les passerelles entre acteurs de la santé et du social.

6. Une gouvernance partenariale au service des habitants

La mise en œuvre du Contrat Local de Santé repose sur :

Un comité de pilotage stratégique

Réuni chaque année, il assure le suivi global du contrat et valide les orientations.

Un comité technique

Chargé de la coordination opérationnelle et du suivi des actions.

Une coordination dédiée

Assurée par Cholet Agglomération en lien permanent avec les partenaires et les communes.

Un Conseil Local de Santé Mentale renforcé

Avec une ouverture vers les enjeux liés à l'enfance et à la jeunesse.

7. Les signataires

Le Contrat Local de Santé 2026-2030 est signé par :

- Cholet Agglomération ;
- l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire ;
- la Préfecture de Maine-et-Loire ;
- le Conseil départemental de Maine-et-Loire ;
- la CPAM de Maine-et-Loire ;
- la MSA de Maine-et-Loire ;
- la CAF de Maine-et-Loire ;
- les maires des communes membres de Cholet Agglomération.

CHIFFRES À RETENIR

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2026-2030

1 525

habitants
consultés lors de
l'enquête citoyenne



5 axes
stratégiques

18 actions
structurantes

**8 octobre
2026**

date de signature du
Contrat Local de Santé

2015

début de l'engagement
de Cholet Agglomération
dans les Contrats Locaux
de Santé

2026-2030

durée du
Contrat Local de Santé

DOSSIER DE PRESSE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2026-2030

Contacts presse :

Cholet Agglomération - Direction de la Communication
Delphine STÉPHAN
dstephan@choletagglomeration.fr

Contrat Local de Santé - Service Santé et Handicap
Laure DROUET et Élise LEVEBVRE
ldrouet@choletagglomeration.fr
elefebvre@choletagglomeration.fr



**La santé au cœur
de notre territoire**